

RAPPORT DU JURY **de l'examen professionnel** **pour le recrutement d'ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'Etat** **Session 2018**

Le présent rapport de jury se situe dans la continuité de ceux des précédentes années dont la lecture est fortement conseillée pour les candidats des sessions à venir.

Pour l'année 2018, le jury a constaté que 3 candidats sur 4 avaient rendu un mémoire de qualité et que les notes obtenues à l'écrit ont joué un rôle important. Ces dernières constituent une condition nécessaire mais non suffisante de réussite. Ainsi, le candidat ayant obtenu la meilleure note pour son mémoire et sa soutenance n'a pas obtenu des scores suffisants à l'écrit pour confirmer son avance. Comme lors des précédentes sessions, le jury recommande aux candidats de suivre les formations de préparation organisées et de ne pas négliger l'épreuve de langue vivante.

Lors des précédentes années, le jury souhaitait que lors de l'inscription l'ensemble des candidats s'engagent, si possible en accord avec leur hiérarchie, à trouver le temps nécessaire pour réaliser leur travail et terminer la rédaction du mémoire à temps. Cette recommandation doit être étendue également cette année à la capacité partagée par le candidat et son environnement professionnel à organiser un encadrement fonctionnel apte à conseiller le candidat afin de produire un travail à la fois personnel et utile à l'établissement.

Le jury réitère également sa recommandation d'avoir des sujets menés pour répondre à la demande d'un commanditaire, quelle que soit la manière suivant laquelle ce besoin est formalisé. Les candidats des sessions à venir sont invités à contacter le président du jury au moment de leur candidature pour évoquer ces aspects.

Pour mémoire, les recommandations précédentes sont toujours valables :

- sous réserve de faisabilité et d'accord de leur hiérarchie, les candidats IGN et externes à l'examen professionnel sont invités à solliciter lors de l'inscription à l'examen l'accès à ces dispositifs de préparation des épreuves de langue vivante et de français organisés par l'ENSG.
- les critères d'évaluation de l'épreuve orale mis en œuvre sont les qualités de communication, d'argumentation et d'écoute, le projet professionnel (place du travail présenté dans la politique actuelle de l'IGN, la capacité à argumenter sur d'autres thématiques que celle du mémoire, la motivation pour le métier d'ingénieur) et l'ouverture sur la société (ouverture d'esprit, intérêt pour les nouvelles technologies).
- concernant le mémoire, il est rappelé qu'il est systématiquement déposé au centre de documentation de l'IGN sachant que les modalités de consultation possibles sont : sans condition de diffusion, diffusion IGN, diffusion IGN sous condition et confidentiel industrie avec indication de la période sur laquelle porte la limite de diffusion. Par défaut, tous les mémoires sont en mode « Diffusion IGN ». Pour les candidats externes à l'IGN, le commanditaire reste libre de diffuser le travail par ailleurs mais ne peut s'opposer à l'archivage par l'IGN aux conditions décrites ci-dessus.
- pour l'épreuve de langue vivante, en plus des recommandations des précédentes années, le jury recommande aux candidats de se familiariser avec le « journalisme » ou langue des journaux. Il s'agit d'une langue "artificielle" parce qu'on ne la rencontre que dans la presse. On y rencontre fréquemment hyperboles, abréviations, mots et expressions composées. Les examinateurs d'anglais conseillent donc de lire beaucoup d'articles de presse et d'observer ces faits de langue.
- lorsque le travail présenté dans le mémoire correspond à une commande de service, il est demandé de produire en annexe le document qui cadre cette demande pour faciliter la bonne appréciation par le jury du travail fourni. En tout état de cause, l'importance du sujet et l'utilité du travail réalisé doivent être étayées par des éléments objectifs qui figurent impérativement dans le travail rendu. Un ingénieur participe aux processus décisionnels dont il connaît les mécanismes, les acteurs, les enjeux. Il est donc très important pour un candidat désirant intégrer un corps d'ingénieur de présenter et expliquer le processus décisionnel qui entoure les travaux qu'il présente et les enjeux de ces travaux pour l'organisme qui l'emploie.
- Les candidats doivent impérativement connaître les orientations stratégiques de l'établissement d'origine et la manière dont elles sont déclinées.
- Les candidats doivent trouver un juste équilibre entre le texte et les illustrations lors de la rédaction de leur rapport.
- Il est important d'appliquer en tant que de besoin la charte des projets en vigueur à l'IGN ou de tout autre document équivalent pour les candidats externes.

CONFIDENTIEL

- Les rapports présentés doivent permettre l'identification aisée du travail personnel réalisé par le candidat. En dehors du travail personnel qui doit être prépondérant dans le rendu final, seuls des éléments synthétiques du contexte doivent figurer dans le corps principal du rapport. Le reste a vocation à être déporté vers les annexes.
- Pour l'épreuve de langue vivante, la version demandée est aussi considérée comme un exercice de français. Il ne s'agit pas d'une traduction mot-à-mot. Il est attendu des candidats qu'ils restituent le sens initial de l'article en utilisant correctement la langue française. Lorsque cette recommandation est suivie, cette épreuve, bien que facultative, s'avère déterminante pour départager les candidats.